



OPERATION DE DEVELOPPEMENT RURAL DE BEAUVECHAIN

Information & consultation des Commissions/Conseils consultatifs/Groupes de travail Le 28 mai 2024 - Synthèse

Participants :

- **21 participants** (7 mandataires et 14 citoyens) **représentant 10 Commissions/ Conseils Consultatifs/ Groupes de Travail** actifs à Beauvechain (CLDR, CCATM, CCCA, COPALOC, Conseil de participation, GT sentier, GT Nature, GT Mobilité, GT agriculture)
- Pour l'**administration communale** : Estelle MOUREAU
- Pour la **Fondation Rurale de Wallonie** : Simon DE PAEPE, Laetitia LAMARCQ et Manon NUYT

Copie :

- Aux participants
- Au Collège communal
- Au pool d'agents relais communaux
- A la Direction de la FRW
- Au SPW – Direction du Développement rural – Service extérieur (Xavier Dubois)

Annexes :

- Annexe 1 – Powerpoint présentation FRW
- Annexe 2 – Résultats des travaux

Ordre du jour :

1. *Présentation de l'Opération de Développement Rural*
 2. *Temps de travail en sous-groupes : focus sur les Commissions, Conseils Consultatifs et Groupes de Travail et réflexion sur l'amélioration du fonctionnement et de la dynamique des commissions et GT*
 3. *Mise en commun : partage des constats et des réflexions*
 4. *Présentation des étapes suivantes et de l'appel à candidature pour la Commission Locale de Développement Rural (CLDR)*
 5. *Conclusion*
-

INTRODUCTION

Simon De Paepe, agent de développement à la Fondation Rurale de Wallonie (FRW) souhaite la bienvenue aux représentants des Commissions, conseils consultatifs et groupes de travail Beauvechinois.

Il explique le lancement de la troisième Opération de Développement Rural (ODR) qui est un processus participatif qui permettra de co-construire avec les citoyens et l'ensemble des acteurs locaux les projets à venir. Il présente ensuite l'ordre du jour.

La phase d'information et de consultation de la population se termine aujourd'hui par cette réunion avec l'ensemble des commissions communales. L'objectif de la soirée sera de compléter / nuancer le diagnostic réalisé par l'auteur du PCDR (l'ICEDD), de discuter des enjeux et de proposer des premières idées de projets, en lien avec les thématiques portées par les commissions communales et groupes de travail.

1. PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION DE DÉVELOPPEMENT RURAL

La FRW rappelle le cadre des ODR, et notamment :

- **L'intérêt pour une Commune de se lancer dans une ODR** est :
 - de se doter d'une stratégie globale, fixant ses priorités de développement en fonction des enjeux locaux, wallons et du développement durable. De ce fait, tous les thèmes de développement sont abordés ;
 - de mobiliser les habitants et forces vives locales. La participation est un pilier des ODR ;
 - de faciliter l'activation de moyens financiers pour le développement de la commune. Certains projets peuvent être financés par le budget « Développement Rural » wallon.
- Les travaux participatifs qui sont initiés déboucheront sur l'élaboration et la mise en œuvre d'un **Programme Communal de Développement Rural (PCDR)**.

Ce document comportera des objectifs précis et projets concrets pour le développement de Beauvechain. Il devra faire l'objet d'une approbation par le Conseil communal et par le Gouvernement wallon.

- **Les acteurs principaux d'une ODR** sont :
 - La Commune et son administration. Elle est maîtresse d'ouvrage du PCDR. A ce titre, elle met en œuvre ou impulse les projets du PCDR.
 - La population, mobilisée dans la durée pour co-construire un projet de territoire avec les élus. L'espace de dialogue central entre citoyens et élus est la Commission Locale de Développement Rural (voir point 4 du présent compte rendu).
 - L'organisme d'accompagnement FRW, organisme d'utilité publique (www.frw.be), a pour missions :
 - d'animer la participation citoyenne (consultations villageoises, CLDR, groupes de travail, etc.) ;
 - de conseiller la Commune dans la mise en œuvre de son PCDR ;
 - d'impulser certaines réflexions ;
 - d'être le relais entre la population, le pouvoir communal et les instances régionales.
 - La Wallonie, division du Développement Rural, est chargée du suivi administratif de l'ODR et des conventions (subsides) « Développement Rural ».
 - Le bureau d'étude ICEDD (Institut de Conseil et d'Etudes en Développement Durable) est chargé de digérer les réflexions menées et de réaliser le document final, soit le Programme Communal de Développement Rural (PCDR).
- **Base légale** : les ODR sont régies par un Décret wallon de 2014.
- **Première étape** : le diagnostic du territoire communal

- L'élaboration d'un PCDR prend généralement un peu plus de deux années. Après l'approbation du programme par le Gouvernement wallon, la Commune a alors une période de maximum 10 ans pour mettre en œuvre les projets inscrits dans le PCDR.
- La première étape de l'élaboration d'un PCDR est de réaliser un diagnostic du territoire communal, c'est-à-dire de dresser un état général de la situation de Beauvechain avec ses forces et ses faiblesses.
- Ce portrait a été présenté et débattu lors des 5 consultations villageoises qui se sont tenues en mars et avril 2024. Les participants ont en effet eu l'occasion de réagir face à ce portrait en l'enrichissant et le nuanciant par des discussions en sous-groupes.

Questions / réponses : Néant.

2. TEMPS DE TRAVAIL EN SOUS-GROUPES : FOCUS SUR LES COMMISSIONS, CONSEILS CONSULTATIFS ET GROUPES DE TRAVAIL ET REFLEXION SUR L'AMELIORATION DU FONCTIONNEMENT ET DE LA DYNAMIQUE DES COMMISSIONS ET GT

L'objectif de ce temps de travail est de permettre aux participants de partager ce qui, pour eux, sont les « grands » atouts et faiblesses du territoire, afin de compléter le diagnostic réalisé par l'auteur.

Un temps de travail est organisé en sous-groupes.

6 tables de travail sont proposées, correspondant aux thématiques des commissions/GT :

Ruralité	5 personnes
Aménagement du territoire - mobilité	5 personnes
Énergie et développement durable	4 personnes
Agriculture	3 personnes
Aînés	2 personnes
Jeunesse	2 personnes

Une fois regroupés par table, et après avoir désigné un rapporteur pour la mise en commun, tous les sous-groupes devront répondre à la même série de questions guides en rapport à leur thématique traitée, sur les sujets suivants :

- **Temps 1 : atouts et faiblesses du territoire (20')**
 - Quels sont les grands atouts du territoire ? (max 5)
 - Quelles sont les grandes faiblesses du territoire ? (max 5)
- **Temps 2 : enjeux et projets (20')**
 - Quels sont les grands enjeux pour le développement de la commune (max 5)
 - Proposer des projets pour répondre à ces enjeux (max 5)
- **Temps 3 : fonctionnement et dynamique des commissions et GT (15')**
 - Quel est l'idéal à atteindre ? Quels sont les freins pour y parvenir ? Quelles sont les solutions pour y parvenir ?

Un temps limite est donné à chaque série de questions pour éviter de rentrer dans de trop longs débats et pour permettre aux sous-groupes de ne traiter que de l'essentiel.

3. MISE EN COMMUN : PARTAGE DES CONSTATS ET DES RÉFLEXIONS

→ *Les résultats complets des travaux en sous-groupes se trouvent en annexe 2*

Un tour des rapporteurs est ensuite organisé pour faire état des éléments importants ressortant des discussions (voir résultats annexe 2)

Les éléments à partager sont les suivants :

- Un enjeu et le projet correspondant
- L'idéal à atteindre pour le fonctionnement et la dynamique des commissions et GT

Synthèse ressortant de la mise en commun :

1) Enjeux pour le développement de la commune

Ruralité	• Obsolescence du règlement d'urbanisme communal. • Cohérence du Schéma de Développement Communal ; gestion des Zones d'Aménagement Communal Concerté (ZACC). • Préservation du patrimoine naturel. • Réduction de la pollution (préservation des nappes phréatiques, qualité de l'air...). • Anticipation des changements climatiques (sécheresse, inondation...).
Aménagement du territoire – mobilité	• Préservation des bâtiments quand c'est possible. • Incitant à l'isolation des particuliers. • Réduire l'usage de la voiture. • Renforcer la verdurisation. • Maîtriser le développement urbanistique de la Commune.
Énergie et développement durable	• Mise en place d'un réseau écologique cohérent et fonctionnel : aquatique (cours d'eau, mares...), milieux ouverts (prairies...), boisé, agricole (maillage écologique, openfields...), trame noire • Souveraineté alimentaire et énergétique (territoire plus résilient) • Mise en œuvre / maintien d'une agriculture à taille humaine / bio / agroforesterie / parcelles réduites • Amélioration de la qualité des eaux de surface
Agriculture	• Accès au foncier • Soutien aux jeunes agriculteurs et soutien à l'agriculture familiale • Communication vers les citoyens • La qualité des chemins d'accès aux champs
Aînés	• Placer la problématique des aînés plus souvent à l'agenda de la commune • Existence de logements correspondant aux besoins et ressources des seniors • Faciliter la mobilité des aînés • Créer un dialogue intergénérationnel entre natifs, anciens et nouveaux habitants
Jeunesse	• Améliorer la visibilité des axes existants de la mobilité douce • Augmenter les rencontres entre jeunes • Garder nos jeunes dans la commune

2) Projets pour répondre à ces enjeux

Ruralité	• Bon diagnostic de l'état de préservation du patrimoine naturel (qualité des eaux, des sols, air). • Réseau cyclo-piéton sécurisé et en site propre avec des bivouacs (aire de pique-nique, possibilité de planter une tente, cabane accessible...). • Halle ouverte, polyvalente, accessible aux agriculteurs, artisans de la sous-région. • Ecoquartier avec habitats mixtes / légers / matériaux éco-responsables.
Aménagement du territoire – mobilité	• Schéma d'Orientation Local sur Hamme-Mille. • Plus de transports en commun vers les gares. • Navette inter-villages entre les centres d'activités. • Réhabiliter les sentiers disparus • Liaison cyclistes inter-villages • Amplifier la valeur patrimoniale (Hamme-Mille !) • Améliorer l'acoustique des lieux de réunion de la Commune (salle des mariages, Maison de la Mémoire et de la Citoyenneté...).
Énergie et développement durable	• Création d'un réseau de réserves naturelles en fond de vallée + partenariat avec les agriculteurs et autres propriétaires / occupants + développement du « réseau nature » chez les particuliers • Mise en place d'aménagement favorable aux oiseaux et à la petite faune des openfields • Réduire / adapter l'éclairage public / privé / commerces (lumière rouge, T° chaude) • Développer des outils de transformation énergétiques / alimentaires / matériaux d'isolation • Levée des points noirs du CRDG (rejets d'eaux usés, obstacles aux poissons, DO défectueuses, tronçons d'égouts manquants)
Agriculture	• Augmentation des MAE avec de meilleures compensations • Implantation de haies avec de meilleures compensations • Implantation de biomasse rémunérée à un prix suffisant
Aînés	• Création de lieux <u>d'accueil</u> et de <u>vie</u> pour les aînés, assurer l'accès ailleurs vu le manque au sein de l'entité • Diversifier l'offre de transport (taxi-senior super, mais ne suffit pas) • Anticiper les services nécessaires aux aînés, vu le vieillissement de la population et assurer les <u>ressources</u> dans ce domaine • Penser à la proximité des services administratifs pour les aînés en mal de mobilité • Essayer de sauvegarder les valeurs rurales face à l'arrivée des nouveaux habitants
Jeunesse	• Cartographier / applications des sentiers cyclistes existants • Sécuriser des sentiers (éclairage solaire) • Débats entre jeunes sur des sujets qui les concernent – Soirées / animations (quiz musical...) • Lieu de rencontre pour les jeunes + local d'étude supplémentaire plus central • Accessibilité au logement : habitat tremplin, habitat intergénérationnel, louer un logement communal avec possibilité d'achat, projets tiny-house.

3) Fonctionnement et dynamique des commissions et groupes de travail : idéal à atteindre

Ruralité	• CLDR réellement impliquée dans l'élaboration des projets et pas uniquement mis devant le fait accompli (fiche à 10 ans → par exemple implication dans la mise à jour des fiches). • Sentiment d'utilité des membres / augmentation du taux de présence. • Prise en compte d'idées 'neuves/différentes' proposées par les membres • Évènements + informels entre membres (balades, repas...)
Aménagement du territoire – mobilité	• Nourrir et animer la participation active des membres (par exemple : informer des résultats des enquêtes publiques). • Meilleure représentativité. • Processus de désignation plus transparent.
Énergie et développement durable	• Cf. Solutions = Utilisation des outils informatiques actuelles pour travailler (échanges email, réseaux sociaux, Drive, agendas...) -> favoriser les échanges en dehors des réunions • Augmenter la périodicité des réunions (PCDN, etc.) > 2 fois par an • Augmenter la transversalité entre les commissions
Agriculture	• Nourrir la population a un prix raisonnable • Les réunions des groupes de travail en période creuse
Ainés	• Sauvegarder la pluralité et la sérénité dans les débats au sein de la CCCA • Être entendu en tant que CCCA au sein du Collège communal
Jeunesse	• Répondre au mieux aux besoins des jeunes et à leurs attentes

4. PRÉSENTATION DES ÉTAPES SUIVANTES ET CONSTITUTION DE LA COMMISSION LOCALE DE DÉVELOPPEMENT RURAL (CLDR)

La FRW explique les suites du processus : Une fois le cycle de consultations clôturé, une période de pause électorale aura lieu.

En effet, en prévision des élections communales et provinciales qui se tiendront le 13 octobre, la Ministre de la Ruralité, Madame Tellier, a demandé aux communes de suspendre l'organisation de réunions d'informations et de consultations publiques en lien avec l'ODR entre le 1^{er} juin et l'installation des nouveaux conseils communaux. Pendant ce temps de trêve, l'ICEDD analysera avec la Commune les résultats des différentes consultations villageoises et des publics cibles (dont le secteur associatif). Après l'installation du nouveau conseil communal de Beauvechain, plusieurs phases de consultations en ligne des citoyens auront lieu (sous réserve de validation du nouveau Conseil communal), afin de proposer à tous ceux qui n'ont pas pu se rendre aux consultations villageoises en présentiel, d'émettre leurs idées de projets puis dans un second temps, de plébisciter et d'enrichir les projets pour leur commune.

La Commission Locale de Développement Rural (CLDR) de la nouvelle ODR sera constituée afin de poursuivre la réflexion sur les projets à mettre en place dans la commune. La composition de la CLDR fera l'objet d'une décision du nouveau Conseil communal en décembre 2024 ou janvier 2025 et d'une validation par la Ministre de la Ruralité. Elle se réunira une première fois en début d'année 2025.

La FRW rappelle les traits principaux et missions de la CLDR : La CLDR est l'organe moteur participatif de l'ODR. C'est une commission consultative communale composée de 20 à 60 membres, dont un quart maximum de mandataires, et au moins trois quarts de citoyens. Elle est un lieu de dialogue et de co-construction entre citoyens et élus.

Plus précisément, la CLDR a pour missions principales :

- d'élaborer conjointement avec la Commune un avant-projet de PCDR comprenant des objectifs globaux de développement et une programmation de projets ;
- de suivre l'état d'avancement des différents projets du PCDR et de faire des propositions de projets à poursuivre ou à entreprendre ;
- de coordonner les groupes de travail qu'elle met en place ;
- de faire des propositions d'initiative et de répondre à des demandes d'avis de la Commune ;
- d'assurer l'évaluation de l'état d'avancement du PCDR et de la dynamique.

La composition de la CLDR devra représenter au mieux la diversité de la population de Beauvechain (village, genre, secteur professionnel et associatif...). Il est à noter qu'une CLDR existe actuellement à Beauvechain. Elle est composée de 20 membres. Chaque membre a reçu un courrier pour connaître leur intention de poursuivre leur mandat pour la prochaine ODR. L'objectif sera donc de renforcer les rangs de la CLDR.

Concrètement, tout habitant de Beauvechain peut poser sa candidature jusqu'au 31 mai 2024.

Toutes les informations et le formulaire de candidature se retrouvent en format papier à la sortie de la réunion ou sur le site communal, rubrique « participation citoyenne » :

<https://www.beauvechain.eu/ma-commune/vie-politique/participation-citoyenne/commission-locale-de-developpement-rural-cldr>

Questions/réponses :

- Une consultation citoyenne a eu lieu avec l'association Beauvechain Demain, avant celle organisée par la Commune dans le cadre du PCDR, et qui a regroupé 140 personnes. Un document de 70 pages a été créé suite à la consultation. Allez-vous intégrer ces réflexions citoyennes dans le cadre du diagnostic du PCDR ?
 - ↳ Une réponse a été apportée lors du dernier Conseil communal (cf. annexe 3). La FRW, en tant qu'animateur, n'a pas à prendre position. Son rôle est de relayer les informations à la Commune.
- Aurons-nous accès au diagnostic partagé en tant que citoyen ? Y aura-t-il une synthèse de tout ce qui a été demandé et dit pendant les consultations ?
 - ↳ L'auteur du PCDR va rédiger le diagnostic partagé cet été suite à tout ce qui a été relevé durant les consultations. Dès constitution de la nouvelle CLDR en fin d'année ou début d'année prochaine, les membres travailleront et réagiront à ce diagnostic partagé. Il n'y a donc pas encore de synthèse transférable, mais le diagnostic partagé, après validation, sera disponible sur le site internet communal.
- En tant que membre de la CLDR, envoyer le diagnostic partagé aux citoyens qui sont venus aux différentes rencontres et qui ont de l'expertise, avant qu'on l'analyse avec la CLDR, permettrait de nous prémâcher le travail en cas de remarques. Il serait donc souhaitable d'avoir accès à

tous les comptes rendus des réunions de consultation, pas seulement celles auxquelles on a participé.

- ↳ Pour le moment, les comptes rendus ont en effet été envoyé uniquement aux membres participants. La demande est notée et allons voir ce qui est possible de faire.

5. CONCLUSION

La FRW, remercie les participants pour l'ensemble de leurs contributions.

Les actualités concernant l'ODR seront diffusées via les outils de communication communaux (bulletin communal, site internet,...).

Fin de la réunion

***Toute remarque relative à ce compte-rendu est à signaler, dans les 10 jours de sa réception, à la FRW :
Simon De Paepe et Laetitia Lamarca (010 237 800; s.depaepe@frw.be ; l.lamarca@frw.be)***